

Votations : l'une fait causer, l'autre pas

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1072

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'une fait causer, l'autre pas

(pi) Sans grande surprise, les deux initiatives soumises au vote le week-end dernier ont été assez nettement rejetées. Et à défaut de modifier la loi, une au moins, celle sur l'expérimentation animale, aura suscité un très large débat public sur la question, auquel DP n'a pas échappé: les journaux ont été submergés de lettres de lecteurs ou d'avis «autorisés» sur la question. Le dualisme de la campagne — l'enfant atteint du sida contre le chien traumatisé — a fort heureusement été dépassé dans ce face à face.

On ne peut hélas en dire autant en ce qui concerne l'initiative des caisses-

maladie. Malgré une campagne publicitaire confiée à des professionnels, on reste sur sa faim: elle ne véhiculait que fort peu d'informations et ceux qui en possédaient avaient du mal à se faire entendre. La matière, pourtant, touchait très directement les votants.

La simplification extrême des slogans voulait faire croire que l'initiative n'aurait rien résolu, ce qui est vrai, mais en plus rien changé, ce qui est faux. Et le message a apparemment passé: ce que monsieur Dupont, assuré, n'aurait plus eu à payer, monsieur Dupont, contribuable, aurait eu à le prendre en charge. Et la facture supplémentaire de-

puter des responsabilités considérables dans la conduite des sociétés (conjoncture économique, emploi notamment), responsabilités qui les conduisent à multiplier des actions souvent fort complexes. Face aux ambitieux objectifs poursuivis — stabilité, développement, bien-être —, les autorités sont contraintes de légitimer leurs interventions, d'expliquer la nécessité de telle ou telle politique. Rien là que de normal, d'autant plus que l'affaiblissement des formations politiques et le fractionnement des intérêts ne garantissent plus que les problèmes et les solutions proposées soient présentés de manière suffisamment complète par les différents acteurs sociaux.

En Suisse, la méfiance à l'égard de l'Etat, l'absence d'un parti majoritaire et les nombreux moyens de contrôle politiques et judiciaires ont suffi jusqu'à présent et en règle générale à prémunir les autorités contre la tentation de l'information tendancieuse ou manipulatrice. Dans le cas particulier du traité sur l'EEE, il est important que le Conseil fédéral donne aux citoyennes et aux citoyens une image claire de cette institution nouvelle, des avantages et des inconvénients que la Suisse peut attendre d'une adhésion comme d'une position d'attente. Ce faisant, le gouvernement crée les conditions d'un débat et d'un choix véritablement démocratiques, ce que ne garantit pas a priori la seule intervention des intérêts organisés, plus préoccupés de leurs avantages particuliers qu'habités par une vision globale.

Au-delà du cas particulier de l'adhésion éventuelle à l'EEE et à la Communauté européenne, le travail d'information de l'Etat ne fera que croître à l'avenir, non seulement pour expliquer la nécessité d'une intervention ou d'une décision, mais surtout pour assurer une meilleure efficacité de la législation et même pour convaincre un public déterminé d'adopter certains comportements plutôt que de les lui imposer par des normes juridiques.

Former et informer

Ainsi la législation sur la protection de l'environnement se voit flanquée de multiples campagnes de sensibilisation; la politique d'économie d'énergie ne s'épuise pas dans des prescriptions multiples: elle fait appel à la participation de chacun et incite le public à adopter des habitudes nouvelles — la douche plutôt que le bain, la cuisson des œufs selon la méthode Ogi — et les professionnels à améliorer leur formation. L'adage selon lequel «nul n'est censé ignorer la loi» fait place au principe de l'information optimale de manière à maximiser les chances de voir atteints les objectifs collectifs.

Dans les sociétés contemporaines, l'action publique est multiforme et complexe à un degré tel qu'il est hors de question d'imposer tous les comportements nécessaires à la réussite de cette action, encore moins d'en contrôler le respect. L'Etat moderne est condamné à solliciter l'adhésion des administrés, par l'information et la persuasion, parfois même par la formation. ■

avait avoisiner les 3 milliards par année. Une partie de ces 3 milliards — presque la moitié — sont pourtant déjà pris en charge par la Confédération; il ne s'agissait pas de dépenses «nouvelles», puisque le reste sort du porte-monnaie des assurés. Et le transfert de charge — des assurés aux contribuables — n'aurait évidemment pas signifié le report sur le bordereau d'impôt des sommes retranchées sur la facture de l'assurance-maladie. L'impôt est progressif, pas les primes d'assurance.

Comment se fait-il que ce défaut d'information ait été comblé «spontanément» pour un objet et pas pour l'autre? Il est un sujet simple, humain si l'on ose utiliser ce terme, qui fait appel à la sensibilité, et qui a intéressé les citoyens. Il en est un autre beaucoup plus technique que peu de gens maîtrisent, et qui supporte mal une trop grande simplification.

L'utilisation croissante de l'infographie, censée rendre compréhensible des données compliquées, est peut-être en train d'aboutir au résultat contraire: «surillustrer» les matières simples et se désintéresser des autres. ■

Protection civile

(cfp) Un des magazines «Enjeux» de la télévision canadienne a été consacré à la protection civile au Canada avec, pour comparaison, un reportage sur la situation en Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud. On nous a montré un de ces 135 hôpitaux parfaitement équipés et inutilisés. On nous a dit qu'il y en aura en fin de compte 200. Au surplus, les auteurs du reportage ont précisé que la Suisse dépense 100 fois plus par habitant pour la protection civile que le Canada.

Sachez également que l'Office fédéral de protection civile à Berne, après un appel d'offres sélectif, a commandé, le 16 décembre 1991, à «ABB, Elektro-Isolierwerke, Am Krebsgraben 1-3, D-7730 Villingen-Schwenningen» 3620 km de câbles plats hf 2 veinules 240 ohms. Le prix: 765 000 DM.

C'est une des commandes signalées dans le supplément à la *Feuille officielle des CE* (6.2.92), dont parle DP n° 1071.